REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-283

OBJET : Arrêté de circulation permanent, limitation de vitesse à 50 km/h, rue de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande des riverains visant à limiter la vitesse des véhicules, rue de la Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay ;

Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité et à la tranquillité des usagers sur la voie publique ;

ARRÊTE

Article 1 : **La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h sur la route de la Faucterie**, depuis l'intersection de la route du Champs Canon jusqu'à la sortie de l'agglomération.



Article 2 : La commune est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,

- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'agent de surveillance de la voie publiquedes Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
Fait à Les Monts d'Aunay, le 27 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

p/o le adjoint
Alex Rabine
30/10

MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY (Calvados)